

# #3 Violences sexuelles

---

Les données relatives aux violences sexuelles issues des procédures enregistrées par les forces de sécurité comprennent les **viols et tentatives de viols**, et les **agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel** (index 46 à 49 de « l'état 4001 », séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*). Elles comptabilisent les victimes majeures comme les victimes mineures. Elles n'incluent pas les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles.

Dans le cadre de la production des statistiques pour alimenter la [lettre annuelle de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains](#) (Miprof)<sup>1</sup>, le SSMSI et le service statistique ministériel de la Justice (SDSE) ont harmonisé leurs concepts en s'appuyant notamment sur une classification de natures d'infractions partagée, en lien avec la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).

### Repères avec les enquêtes de victimation

Deux enquêtes de victimation permettent d'approcher le thème des violences sexuelles : l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) et l'enquête *Violences et rapports de genres* (Virage).

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) permet de recueillir chaque année des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles ont pu subir ; en particulier des informations détaillées sur les violences sexuelles qui regroupent, dans cette enquête, les viols, tentatives de viol et attouchements sexuels. Sur la période 2016-2018, les violences sexuelles - telles que définies dans l'enquête - ont fait en moyenne 294 000 victimes par an parmi les 18-75 ans vivant en France métropolitaine. Cela représente annuellement 1 personne sur 150 (0,7 %) dans cette tranche d'âge. Parmi ces victimes, 31 % ont déclaré avoir subi un viol et 14 % une tentative de viol. Ces victimes sont très majoritairement des femmes (81 %) et souvent de jeunes adultes tous sexes confondus (les 18-29 ans représentent 39 % des victimes). Globalement, dans 28 % des cas décrits, le conjoint ou l'ex-conjoint (au sens large, concubin, pacsé, petit ami...) est l'auteur des violences sexuelles.

Toujours d'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, la très grande majorité des victimes de violences sexuelles n'ont pas fait le déplacement au commissariat ou à

1. à noter que les statistiques de délinquance enregistrée produites dans la lettre de la Miprof se rapportent au champ « France entière », tandis que la présente fiche propose des résultats sur la France métropolitaine.

la gendarmerie pour signaler les faits qu'elles ont subis (80 % en moyenne sur la période 2016-2018). Parmi les victimes qui ont fait le déplacement : 6 sur 10 ont déposé et maintenu leur plainte, 4 sur 10 ont déposé puis retiré leur plainte ou bien déposé une main courante ou tout simplement abandonné leur démarche une fois sur place. Au final, dans l'ensemble, un peu moins d'une victime de violences sexuelles sur six (moyenne sur la période 2016-2018) a déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie (plainte retirée ou maintenue). Il faut rappeler ici que les services de police et de gendarmerie peuvent mener une enquête et les parquets des tribunaux poursuivre les auteurs de violences sexuelles même si la victime retire sa plainte ou ne dépose pas plainte.

Concernant l'évolution des violences sexuelles au cours du temps, il est difficile de dégager une tendance en raison de l'effectif relativement faible d'enquêtés concernés chaque année. Les données suggèrent néanmoins une relative stabilité de la proportion annuelle de victimes de violences sexuelles sur la période 2009-2016. En 2017, un changement de formulation des questions relatives aux violences sexuelles dans l'enquête CVS s'est accompagné d'une hausse en niveau et d'une modification en structure des victimes de violences sexuelles. La hausse se confirme en 2018 dans un contexte de libération de la parole et de prise de conscience collective des violences faites aux femmes né de l'affaire Weinstein et de la vague #MeToo qui s'en est suivie. En d'autres termes, le nombre plus élevé de victimes de violences sexuelles recensées dans les enquêtes de 2017 puis de 2018 procède sans doute à la fois d'une plus grande révélation des faits et d'un abaissement du seuil de tolérance face à ce type de violences. Ce constat oblige en tous les cas à considérer avec prudence les résultats relatifs aux violences sexuelles sur une période de référence cumulant les échantillons des enquêtes 2017 et 2018 avec les échantillons des enquêtes antérieures.

**L'enquête *Violences et rapports de genres (Virage)*** réalisée par l'Ined (Institut national d'études démographiques) en 2015 auprès de la population âgée de 20 à 69 ans a donné lieu à des premiers résultats publiés en novembre 2016 sur le thème des violences sexuelles. Le champ des infractions de nature sexuelle couvert par l'enquête *Virage* est plus large que celui de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*. Sur les champs similaires, les deux enquêtes fournissent des résultats convergents : ainsi la proportion annuelle de femmes de 20 à 69 ans victimes d'un viol ou d'une tentative de viol est estimée à 0,3 % dans l'enquête *Virage*, une proportion proche de celle estimée à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (0,4 % parmi les femmes de 18-75 ans en moyenne sur la période 2016-2018). Au-delà des indicateurs annuels, l'enquête *Virage* permet d'apporter une information supplémentaire sur les violences sexuelles subies au cours de la vie, notamment dans l'enfance. Parmi les femmes

victimes d'un viol ou d'une tentative de viol, 40 % ont subi l'agression avant l'âge de 15 ans, 16 % pendant l'adolescence (15-18 ans) et 44 % à 18 ans ou plus<sup>2</sup>. Encore plus que les femmes, les hommes ont majoritairement été agressés avant d'être majeurs (76 % des hommes victimes). Enfin, c'est essentiellement dans le cercle privé – c'est-à-dire le couple, la famille ou les proches – que surviennent l'essentiel des viols et tentatives de viols.

Une des grands apports de l'enquête *Virage* est également d'offrir un éclairage inédit sur le harcèlement sexuel. Une étude publiée en janvier 2018 sur ce sujet à partir de cette enquête a permis de chiffrer et de décrire le phénomène<sup>3</sup>. Propos ou attitudes à caractère sexuel répétés qui mettent mal à l'aise, avances sexuelles insistantes malgré un refus, suivi insistant dans la rue : plus d'un million de femmes et moitié moins d'hommes âgés de 20 à 69 ans ont subi l'une de ces formes de harcèlement sexuel dans les espaces publics, au travail ou lors de leurs études au cours de l'année de référence de l'enquête. Une grande partie des faits sont recensés dans les espaces publics. Néanmoins, sur la tranche d'âge 20-69 ans, 1 femme en emploi sur 40 (320 000) et 1 homme en emploi sur 80 (170 000) ont été confrontés à une situation de harcèlement sexuel au travail. Le harcèlement sexuel, en particulier au travail, se cumule plus souvent pour les femmes que pour les hommes à d'autres atteintes sexuelles, qui sans aller jusqu'aux attouchements du sexe ou aux rapports sexuels forcés, contribuent à créer une situation intimidante, hostile ou offensante portant atteinte à la dignité des personnes concernées.

Dans la continuité de l'enquête *Virage* menée en métropole en 2015, une enquête a été réalisée dans les départements d'Outre-mer (Réunion, Guadeloupe et Martinique) en 2018 par l'Ined. Elle fournit les prévalences des violences, enrichies d'informations détaillées sur les contextes de leur survenue ainsi que sur leurs conséquences (voir Fiche #7 Outre-mer).

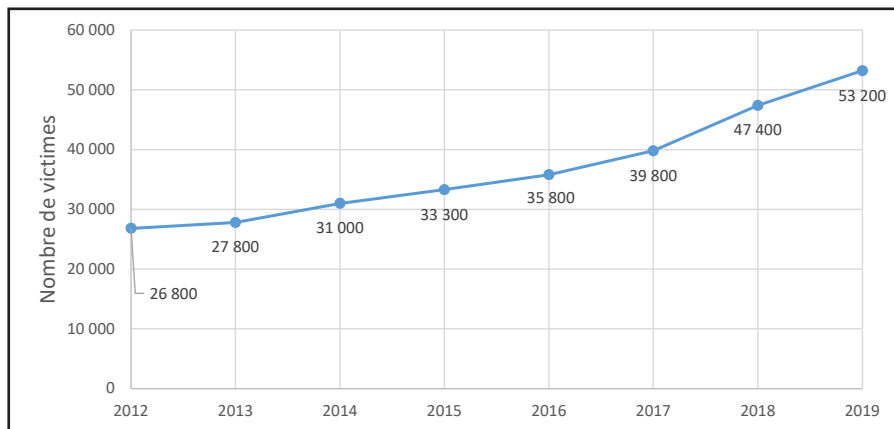
### **Violences sexuelles enregistrées : toujours une forte hausse en 2019**

En 2019, la hausse du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité s'est poursuivie comme les années précédentes (*figure 1*). Cette hausse des violences sexuelles enregistrées est néanmoins moins forte en 2019 (+12 %) qu'en 2018 (+19 %) et plutôt du même ordre de grandeur que celle observée en 2017 (+11 %). Le nombre de violences sexuelles enregistrées augmente de manière assez nette tout au long de l'année 2019, à l'exception du deuxième trimestre où leur niveau s'est stabilisé (*figure 2*).

2. Christelle Hamel et al. « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n° 538, Ined, novembre 2016.

3. Hélène Guedj, « Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage », Insécurité et délinquance 2017 : premier bilan statistique, SSMSI, janvier 2018.

### 1. Violences sexuelles enregistrées, cumul annuel

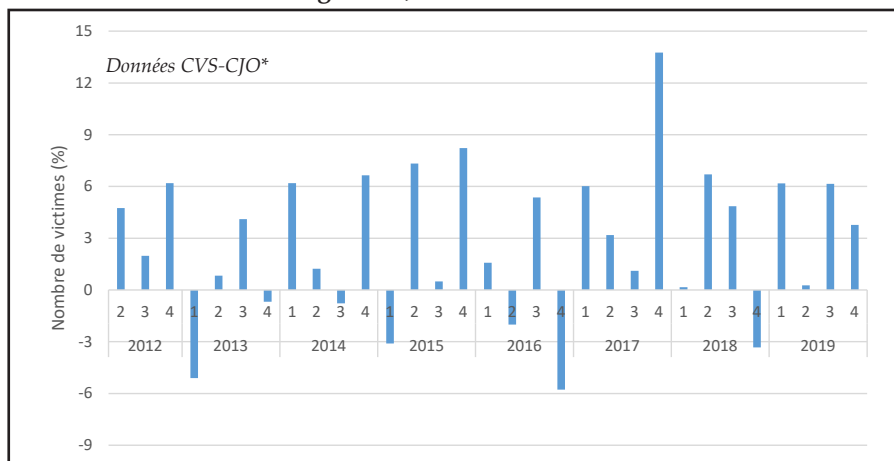


Note : les séries élémentaires composant cette série sont disponibles à partir de 2008. Toutefois, certaines sont affectées de ruptures de série notamment lors des changements importants dans le processus de saisie des plaintes intervenus entre 2012 et 2015. Après expertise il a été décidé d'exploiter la série sur une période plus homogène, à partir de 2012. Il est aussi rappelé que cet indicateur est affecté par une forte sous-déclaration de ces faits aux forces de sécurité : seules les enquêtes de victimation permettent d'approcher de plus près le nombre de victimes (cf. infra et le [Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2019](#)).

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Violences sexuelles enregistrées, évolution trimestrielle (en %)



\*Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir [définitions](#).

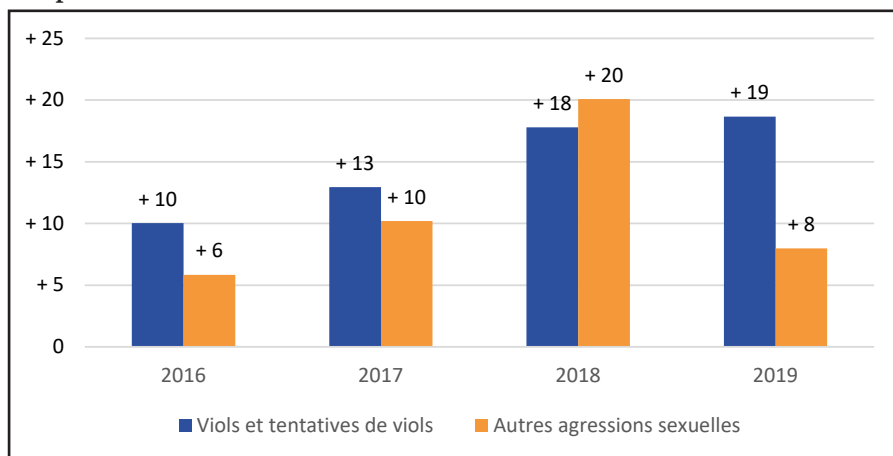
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Si l'accélération de la hausse se maintient voire s'amplifie en 2019 pour les viols enregistrés (+19 %), la hausse est en revanche plus faible qu'en 2018 (*figure 3*) pour les autres agressions sexuelles (+8 %). Parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols ou tentatives de viols représentent 42 % des faits constatés en 2019 (*figure 4*), en légère augmentation par rapport aux trois années précédentes où cette part était stable autour de 40 % en moyenne.

Cette augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées sur ces trois dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le climat de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services.

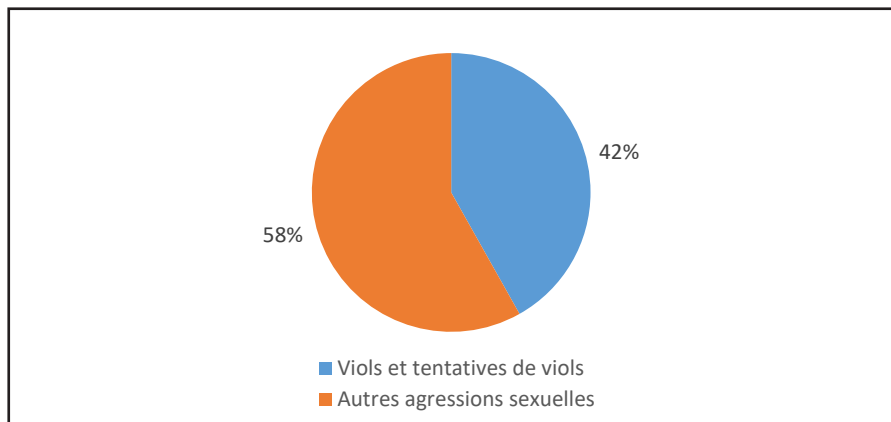
### 3. Violences sexuelles enregistrées, évolution annuelle des deux composantes (en %)



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 4. Répartition des violences sexuelles enregistrées en 2019 (en % du nombre de victimes)



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

#### Encadré

#### Satisfaction des victimes de violences sexuelles vis-à-vis de l'accueil dans les services de police et de gendarmerie

Pour chaque victimation identifiée dans le cadre de l'enquête CVS, les victimes ont la possibilité d'indiquer si elles se sont déplacées en police ou en gendarmerie et si elles ont été satisfaites ou non de l'accueil reçu.

Compte tenu de la hausse du nombre de plaintes qui s'est accélérée en 2018 depuis les révélations de l'affaire Weinstein suivies du mouvement #MeToo, la satisfaction des victimes de violences sexuelles a été étudiée avant et après 2018. Pour cela, et afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante pour les victimes de violences sexuelles, les enquêtes CVS de 2018 et 2019 ont été mobilisées, et les résultats 2018-2019 comparés à ceux des années 2015 à 2017.

Il en ressort une nette amélioration du ressenti des victimes en matière de conseils donnés avec une hausse de 20 points en moyenne entre la période 2015-2017 et la période 2018-2019. Par contre la perception des victimes

vis-à-vis des conditions de confidentialité et de temps d'écoute accordés évolue relativement peu.

Cette amélioration de l'accueil dans les services de police et de gendarmerie peut trouver son origine dans la mise en place depuis plusieurs années de formations pour les policiers et gendarmes, les outillant dans la prise en charge et l'accueil des victimes sur la thématique des violences faites aux femmes, allant jusqu'à des organisations spécifiques (référents accueil dans la police nationale, correspondants territoriaux prévention de la délinquance en gendarmerie).

Le [portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes<sup>1</sup>](#) inauguré en novembre 2018 a également pu conduire à améliorer l'accueil des victimes en commissariat et en brigade, en permettant de libérer la parole des victimes dans l'anonymat, la discrétion (accessible aussi aux témoins, aux voisins), et à faciliter le dépôt de plainte, avec prise de rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie.

De plus, depuis 2005 le Ministère de l'Intérieur a mis en place des mesures visant à améliorer la prise en charge des victimes dans les services de police et de gendarmerie notamment par des intervenants sociaux, des associations d'aide aux victimes et des psychologues en commissariat assurant des permanences en commissariats ou en brigades. D'après l'enquête CVS, parmi les personnes victimes de violences sexuelles et de violences physiques qui se sont déplacées dans un service de police ou de gendarmerie, 18 % en moyenne sur 2016-2018 ont rencontré un psychologue, un intervenant social ou une association d'aide aux victimes assurant une permanence dans un commissariat ou une brigade. Parmi les victimes ayant porté plainte, 24 % en moyenne sur 2016-2018 ont consulté une de ces structures aidantes.

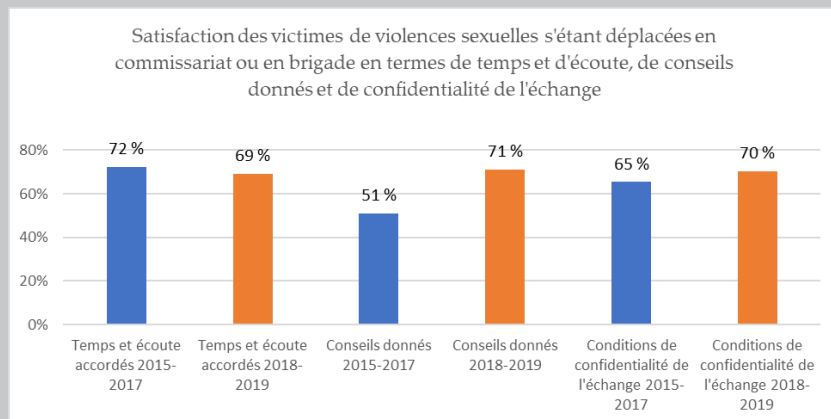
Enfin, depuis 2018 des partenariats innovants entre les policiers, les gendarmes, les magistrats des parquets, les médecins se développent pour accompagner les victimes en facilitant leurs démarches (recueil des preuves simplifié, dérogation au secret médical,...) et améliorer leur accueil en commissariat et en brigade de gendarmerie (par exemple parcours simplifié des victimes via des consultations de victimologie en accès libre dans des hôpitaux ou des centres médicaux).

---

1. <https://www.service-public.fr/cmi>



**Satisfaction des victimes de violences sexuelles s'étant déplacées en commissariat ou en brigade en termes de temps et d'écoute, de conseils donnés et de confidentialité de l'échange**

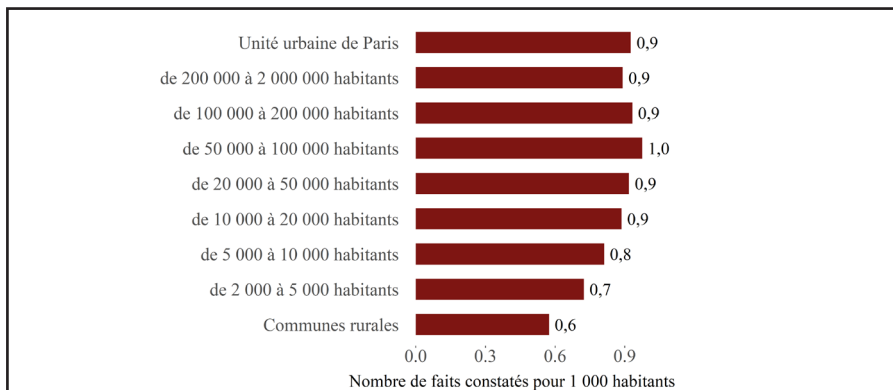


Lecture : Dans les enquêtes CVS 2018 et 2019, 71% des victimes de violences sexuelles interrogées sont satisfaites des conseils donnés en commissariat ou en brigade, contre 51% en moyenne dans les enquêtes CVS de 2015 à 2017

Champ : France métropolitaine, fait le plus récent en N-1 ou N-2.

Sources : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2015 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

**5. Nombre de crimes et délits à caractère sexuel pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2019**



Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2019.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population.

### Répartition territoriale : le nombre de crimes et délits à caractère sexuel enregistrés par habitant dépend peu de la taille des agglomérations

Le nombre de crimes et délits enregistrés par habitant dépend peu de la taille des agglomérations. Pour les viols comme pour les agressions et harcèlements sexuels, le nombre de victimes enregistrées par les services de sécurité est un peu moins élevé dans les zones rurales et les petites villes qu'ailleurs (figure 5). Il n'est en revanche pas significativement différent entre les moyennes et les grandes agglomérations : le nombre de viols et d'agressions ou harcèlements sexuels enregistrés pour 1 000 habitants est sensiblement le même dans les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants que dans l'agglomération parisienne.

À l'exception de la Bretagne et de l'est de la région Grand-Est, ces infractions sont plus fréquemment enregistrées dans la moitié nord de la France (figure 6), et notamment dans les Hauts-de-France, ainsi qu'à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans la Sarthe, dans l'Yonne ou encore dans la Manche. Dans le grand quart sud-est de la France, une majorité de départements ont enregistré moins de 0,8 fait de violences sexuelles par an pour 1 000 habitants en moyenne en 2019. Ce constat est particulièrement marqué en Corse. À noter que les départements d'Île-de-France sont confrontés à des situations contrastées avec, d'une part, des taux constatés élevés à Paris<sup>4</sup> et en Seine-Saint-Denis et, d'autre part, des taux relativement faibles dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et l'Essonne.

### De fortes hausses des violences sexuelles enregistrées en 2019 dans la plupart des territoires

Comme observé au niveau national, toutes les régions françaises ont connu des augmentations du nombre de viols, agressions et harcèlements sexuels enregistrés par les forces de sécurité en 2019, notamment la Corse, le Centre-Val-de-Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine. La hausse du nombre de plaintes est en revanche un peu moins marquée (bien qu'importante) en Bourgogne-Franche-Comté, en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou dans l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne). De plus, 19 départements ont enregistré des hausses significatives supérieures ou égales à 20 % par rapport à 2018. Au contraire, deux départements

---

4. Le nombre de faits constatés est rapporté au nombre d'habitants pour comparer des territoires. Paris étant le centre d'une agglomération, la population présente au cours d'une journée est nettement plus importante que la population résidente (personnes venant travailler, visiter, sortir, etc.). Le nombre d'agressions sexuelles rapporté à la population habitante est donc structurellement plus élevé que le nombre d'agressions sexuelles rapporté à la population effectivement présente. Ainsi, faute d'avoir une statistique précise de la population présente, cette mesure du taux d'infractions à caractère sexuel surestime le phénomène à Paris relativement aux autres types de territoires (pour lesquels population habitante et présente sont relativement proches). De plus, la densité des transports en commun et la fréquence de leur utilisation pourrait influencer le nombre de faits commis et enregistrés à Paris.

ont constaté des baisses significatives au cours de l'année : les Alpes-de-Haute-Provence et le Cantal.

### 6. Les crimes et délits à caractère sexuel enregistrés dans les régions en 2019

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %)
	en 2019	sur les 3 dernières années	entre 2018 et 2019
Hauts-de-France	1,0	0,9	12,4
Île-de-France	0,9	0,8	10,9
<i>Paris et petite-couronne</i>	<i>1,0</i>	<i>0,9</i>	<i>8,4</i>
Centre-Val de Loire	0,9	0,7	15,0
Normandie	0,9	0,8	11,8
Pays de la Loire	0,9	0,8	12,3
Bourgogne-Franche-Comté	0,8	0,7	6,8
Nouvelle-Aquitaine	0,8	0,7	14,2
Occitanie	0,8	0,7	12,0
Grand Est	0,7	0,7	11,3
Bretagne	0,7	0,6	13,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,7	0,6	15,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,7	0,6	8,0
Corse	0,6	0,5	21,8

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2019.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie; Insee, recensement de la population.

### Les victimes enregistrées par les forces de sécurité : un éclairage sur les mineurs que ne fournit pas l'enquête *Cadre de vie et sécurité*

En 2019, 22 200 personnes ont été enregistrées comme victimes de viols ou tentatives de viols par la police et la gendarmerie nationales en France métropolitaine, dont 87 % de femmes. Pour 32 % des victimes, l'auteur ou les auteurs appartenaient à leur cellule familiale.

On dénombre également, en 2019, 31 000 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie. Il s'agit de femmes dans 85 % des cas. Une fois sur cinq, l'auteur ou les auteurs des agressions appartenaient à la sphère familiale de la victime, mais il s'agissait alors rarement du conjoint (2 % des victimes d'agression). Le harcèlement sexuel au sens juridique actuel<sup>5</sup> pèse pour environ 8 % des agressions sexuelles ici décrites,

5. Le harcèlement sexuel est défini dans le code pénal (Art. 222-33) comme le « fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile

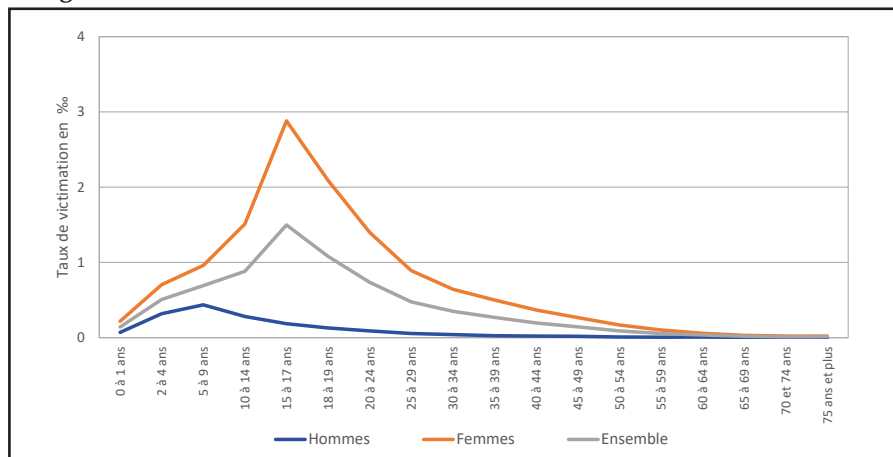
et touche les femmes dans 9 cas sur 10. Cela représente 2 610 victimes enregistrées en 2019, après 2 340 en 2018, soit une hausse de 12 %.

Au total, 53 200 personnes ont été victimes de violences sexuelles d'après les données enregistrées par la police et la gendarmerie en 2019, dont une sur quatre dans un cadre intrafamilial.

Les filles comme les garçons connaissent un premier pic de violences sexuelles dans l'enfance (*figure 7*). Selon les données enregistrées par les forces de sécurité, les viols touchent environ une fille pour 1 000 entre 5 et 9 ans. Puis la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement à l'adolescence, avec un point haut de 2,9 victimes de viols enregistrées pour 1 000 filles entre 15 et 17 ans. Elle décroît ensuite nettement jusqu'à 24 ans, puis beaucoup plus lentement à partir de 30 ans. Les garçons sont le plus souvent victimes de viols dans la petite enfance, généralement entre 5 et 9 ans : ils connaissent un point haut de violences à six ans avec 0,5 victime de viols enregistrée pour 1 000 garçons de cet âge. Ce taux décroît ensuite fortement

ou offensante ». Constitue également un harcèlement sexuel le « fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle pour soi-même ou au profit d'un tiers ».

### 7. Part des victimes de viols pour 1 000 personnes de même sexe et âge enregistrées en 2019



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, 2,9 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols en 2019.

Sources : SSMIS, base des victimes de crimes et délits 2019; Insee, recensement de la population.

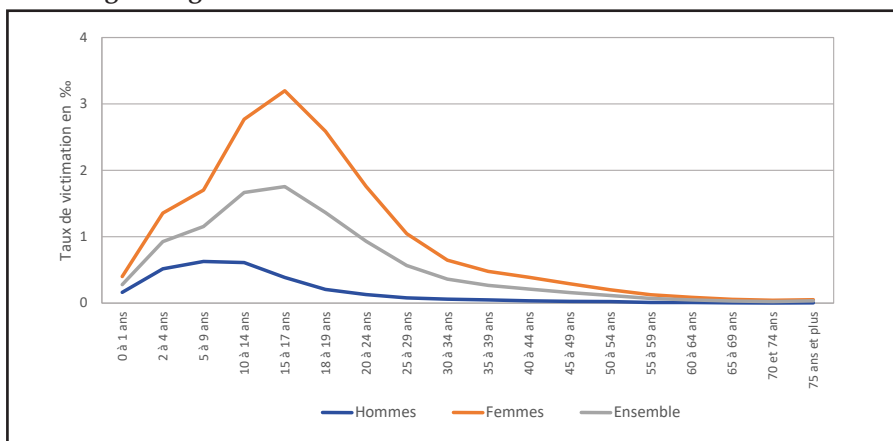
à partir de 16 ans et jusqu'à l'âge adulte : à dix-huit ans, 0,1 homme pour 1 000 de cet âge sont victimes de viols.

C'est entre 10 et 19 ans que les filles sont les plus exposées aux agressions sexuelles (3 victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge en moyenne, *figure 8*). La proportion de femmes victimes décroît ensuite rapidement avec l'âge ; elle est de 1,3 pour 1 000 à 25 ans et de 0,5 pour 1 000 à 35 ans. Les agressions sexuelles touchent les garçons entre 2 et 14 ans surtout, avec en moyenne 0,6 garçon victime pour 1 000 garçons du même âge. Ce taux reste élevé ensuite parmi les mineurs puis décroît. À 25 ans, 0,1 homme pour 1 000 est encore victime de ces agressions.

### Des auteurs présumés dans toutes les tranches d'âge y compris chez les moins de 13 ans

En 2019, les forces de sécurité ont mis en cause 27 800 personnes, quasiment tous des hommes (97 %), pour des crimes ou des délits de violences sexuelles (*figure 10*). Ces auteurs présumés se répartissent dans pratiquement toutes les tranches d'âges, depuis les très jeunes jusqu'au plus âgés. En effet, 8 % ont moins de 13 ans (ces jeunes étant le plus souvent impliqués également dans des violences contre des mineurs) et la même proportion a plus de soixante ans.

### 8. Part des victimes d'agressions sexuelles pour 1 000 personnes de même sexe et âge enregistrées en 2019

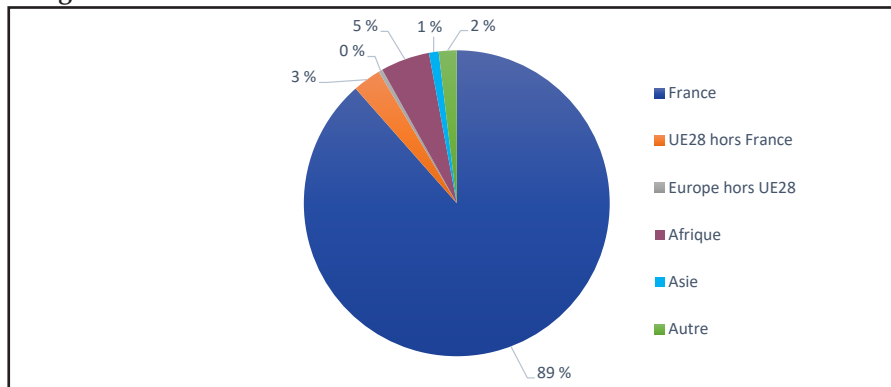


Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, 3,2 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes d'agressions sexuelles en 2019.

Sources : SSMIS, base des victimes de crimes et délits 2019; Insee, recensement de la population.

### 9. Nationalité des personnes victimes de crimes et délits à caractère sexuel enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 89 % des personnes victimes de violence sexuelles ou d’harcèlements sexuels en 2019 sont de nationalité française.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2019.

Près de neuf auteurs présumés sur dix (86 %) sont de nationalité française (figure 11), cette proportion est sensiblement identique à celle des personnes victimes (figure 9). Les personnes étrangères sont surreprésentées aussi bien parmi les mis en cause (14 %) que parmi les victimes (11 %), compte tenu de leur part dans la population (environ 7 % - Insee, recensement de la population 2017).

### 10. Nombre de personnes mises en cause pour des crimes et délits à caractère sexuel enregistrés en 2019, par sexe et par âge

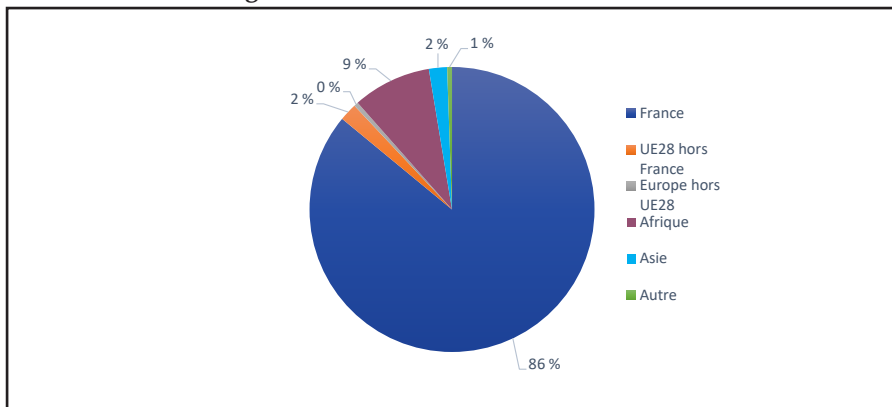
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d’âges	Répartition de la population par classes d’âges
Moins de 13 ans	171	2 188	2 359	93 %	8 %	15 %
13 à 17 ans	120	5 625	5 745	98 %	21 %	6 %
18 à 29 ans	149	6 073	6 222	98 %	22 %	14 %
30 à 44 ans	194	6 819	7 013	97 %	25 %	18 %
45 à 59 ans	98	4 249	4 347	98 %	16 %	20 %
60 ans et plus	34	2 086	2 120	98 %	8 %	27 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>766</b>	<b>27 040</b>	<b>27 806</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2019, 27 806 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des violences ou des harcèlements sexuels. 97 % sont des hommes et 25 % ont entre 30 et 44 ans. 18 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits 2019; Insee, recensement de la population.

### 11. Nationalité des personnes mises en cause pour des crimes et délits à caractère sexuel enregistrées en 2019



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 86 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2019 pour des violences ou des harcèlements sexuels sont de nationalité française.

Source : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits 2019.